



Avis

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal, dans sa séance du 11 décembre 2024, a modifié les redevances de location en rapport avec la salle polyvalente dans le bâtiment « Duerfzenter » à Kahler.

La délibération en question a été approuvée par le Ministre des Affaires intérieures en date du 31 janvier 2024 (réf : 846xfbdd8).

Ce règlement est déposé au secrétariat communal conformément à l'art. 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Garnich, le 7 février 2024